

France: AFD and FFEM

National Submission
October 2007

La France présente sous cette note un résumé des actions menées en faveur de l'environnement, et plus particulièrement de la biodiversité, par l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Cette note complète les informations fournies dans le 3ème rapport national à la CDB (mars 2006).¹

1. Actions menées par l'AFD

L'AFD constitue depuis 1998 **l'opérateur pivot de l'aide publique au développement** de la France. L'AFD est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle triple du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi (MINEFE), du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et du ministère en charge de l'Outre-mer.

L'AFD dispose d'une très large palette d'outils financiers. Elle intervient dans la Zone de Solidarité prioritaire (ZSP) sous forme de dons dans les Pays les Moins Avancés (PMA) où elle mène des actions dans le secteur productif, le développement rural, le social et l'éducation, alors qu'elle privilégie les prêts non souverains dans les Pays à Revenus Intermédiaires (PRI). Elle met en oeuvre des programmes de coopération délégués pour le compte du MAEE et gère les concours d'ajustement structurel (aides budgétaires) décidés par le gouvernement. Elle s'appuie sur un réseau de 53 agences et bureaux répartis dans le monde ainsi que différentes filiales : la PROPARCO, société dédiée au financement des entreprises du secteur privé ; le Centre d'Etudes Financières Economiques et Bancaires (CEFEB), spécialisé dans la formation et un réseau dans l'outre mer français. L'AFD assure également le secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

AFD et développement durable :

Le développement durable est inscrit au cœur des missions de l'AFD qui a développé récemment un ensemble d'outils pour mettre en oeuvre cette dimension dans ses activités (système d'études de faisabilité pour l'éco-certification des processus d'aide, structure de suivi des risques environnementaux, cadres d'intervention stratégique « Environnement » et « Climat », définition d'une politique de responsabilité sociale et environnementale).

Cependant, les trois piliers (économique, social et environnemental) du développement durable ne bénéficient pas d'une stratégie consolidée au sein de l'AFD, qui prenne en compte les orientations nationales et internationales de la France dans ce domaine (par exemple les stratégies nationale et européenne de développement durable, le suivi de la commission du développement durable des Nations unies et du processus de Marrakech sur la production et la consommation durables).

AFD et environnement :

L'AFD a vu en 2006 réaffirmer la priorité africaine de la coopération française, et étendre ses interventions en prêts à l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Une grande initiative de soutien au secteur privé sur ce continent a été lancée.

¹ http://biodiv.mnhn.fr/convention/cbd_national/fo1438442/fr-nr-03-fr.pdf

La protection des biens publics mondiaux est désormais une nouvelle dimension de l'aide publique au développement de la France, aux côtés des objectifs du millénaire. Les efforts prioritaires se portent sur la lutte contre les maladies transmissibles, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. A ce titre, l'AFD a pu intervenir en Inde et au Brésil et poursuivre ses interventions en Indonésie et au Pakistan.

S'agissant de la **biodiversité**, quatre thèmes ont été retenus : la gestion durable des forêts de production, les parcs de biodiversité, la valorisation des produits traditionnels et le corail dans le Pacifique Sud. L'AFD intervient ainsi depuis plusieurs années en faveur de la forêt du bassin du Congo dans le cadre global de l'initiative internationale pour le bassin du Congo. Dans d'autres régions, l'Agence apporte son appui au développement d'aires protégées, en particulier au bénéfice des populations environnantes : par exemple, la gestion des forêts, des parcours d'élevage et des aires protégées dans la province d'Ifrane au Maroc, la réhabilitation du parc naturel de Meru au Kenya, ou encore la mise en place, en partenariat avec WWF, du parc national des Quirimbas au Mozambique.

La répartition sectorielle de l'aide projet de l'AFD est la suivante (données 2006) :

- ◆ Infrastructure et développement urbain 43%
- ◆ Eau et assainissement 11%
- ◆ Développement humain 10%
- ◆ Environnement et ressource naturelles ² 16%
- ◆ Secteur productif 12%
- ◆ Autres 8%

La répartition de l'activité dans les pays en développement est la suivante (données 2006) :

| Géographie | Engagement en millions d'euros | Engagement en % |
|---------------------------------------|--------------------------------|-----------------|
| Afrique | 1 200 | 52% |
| Méditerranée | 623 | 27% |
| Asie | 415 | 18% |
| Caraïbes, Océan indien, Pacifique-Sud | 69 | 3% |
| Total | 2 308 | 100% |

Avec **1,2 milliard d'euros**, l'Afrique subsaharienne représente plus de la moitié des engagements dans les pays en développement.

Perspectives pour 2008

Les perspectives de l'AFD pour 2008 s'appuient sur quatre décisions de nature stratégique :

² y compris préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles

- la montée en puissance de la thématique de promotion des biens communs de l'humanité comme objectif de l'Agence avec pour objectif de mener 40% des opérations de l'Agence sur ce thème. Ceci permet d'officialiser ses interventions en faveur du climat, de la biodiversité et de la santé publique mondiale. Cela conduit également à introduire l'environnement parmi ses objectifs dans l'Outre-Mer ;
- La confirmation de la vocation Outre-Mer et africaine de l'Agence, qui entraîne l'extension de son activité de prêts à l'ensemble des pays d'Afrique sub-saharienne, à côté de l'élargissement de son champ d'action à quelques nouveaux pays émergents à titre expérimental afin d'y promouvoir les biens publics mondiaux;
- La validation d'une nouvelle approche de son rôle de financeur, allant au-delà du triptyque traditionnel concessionnalité, concours souverain et en devises. Cette approche conduit à développer de nouveaux instruments (vers le non-concessionnel et les monnaies locales), à approcher de nouveaux partenaires et clients pour l'Agence (entreprises, collectivités locales, ONG et fondations) qui représenteront jusqu'à la moitié de ses engagements, à développer l'ingénierie et la créativité financière et à renforcer la logique de partenariat.
- La poursuite active de l'effort d'accroissement de la production intellectuelle, permettant de mettre au cœur de l'activité de l'Agence le renforcement des capacités et la participation au débat international sur l'aide publique au développement et les politiques dans l'Outre Mer.

2. Actions menées par le FFEM

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a été créé en 1994 à la suite du Sommet de Rio pour favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement et en transition. Constitué pour une première période allant de 1994 à 1998, il a été reconduit pour une deuxième phase de 1999 à 2002, puis pour une troisième de 2003 à 2006, la dotation quadri-annuelle se montant pour chacune de ces phases à 67 Millions €, et pour une quatrième phase de 2007 à 2010 pour un montant de 70 Millions €.

Les préoccupations du FFEM sont proches de celles du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF en anglais), instrument multilatéral créé en 1994, dont il reprend les thèmes d'intervention. Le FFEM dispose toutefois d'une doctrine d'intervention propre visant à favoriser la protection de l'environnement mondial dans les projets de développement et s'inscrit en appui de la politique extérieure française, notamment en Afrique.

Le FFEM est alimenté par le budget général de l'état (budget des charges communes du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi). Son Secrétariat et sa gestion financière ont été confiés à l'Agence Française de Développement (AFD).

Les cinq dernières années du Fonds (2003-2007) ont vu une évolution en qualité et en quantité du portefeuille de projets du FFEM. Cette évolution est liée à une nouvelle stratégie du FFEM enclenchée depuis 2002.

Les projets engagés :

Depuis 2003, le comité de pilotage du FFEM a approuvé 70 projets pour engagement pour un montant de **74,17 Millions €**.

| Région | Nombre de projets | Montant en M€ | % |
|-----------------|-------------------|-------------------|-------------|
| Afrique | 36 | 37 863 500 | 51% |
| Amérique latine | 9 | 8 327 000 | 11% |
| Asie-Pacifique | 12 | 14 387 000 | 19% |
| Méditerranée | 10 | 9 515 000 | 13% |
| Europe de l'Est | 3 | 4 074 000 | 5% |
| Total | 70 | 74 166 500 | 100% |

| Domaine | Nombre de projets | Montant en M€ | % |
|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------|
| Biodiversité | 37 | 37 567 500 | 51% |
| Changement Climatique | 15 | 18 585 000 | 25% |
| Eaux Internationales | 12 | 11 244 000 | 15% |
| Dégradation des terres-POP | 6 | 6 770 000 | 9% |
| Total | 70 | 74 166 500 | 100% |

Priorités du FFEM pour 2008 :

Les priorités du FFEM pour l'année 2008 sont précisées dans le cadre de programmation stratégique 2007-2008 qui définit les objectifs d'intervention du fonds par domaine et par géographie.

La pertinence des six domaines d'intervention relatifs à la biodiversité, au climat, aux eaux internationales, à la dégradation des terres, aux polluants chimiques et à la couche d'ozone a été affirmée.

Conformément aux conclusions du CICID, la priorité à l'Afrique et à la Méditerranée est confirmée. Les zones géographiques d'intervention concernent les pays en développement, pays moins avancés ou pays émergents, éligibles à l'aide publique au développement.

| Domaine | Objectifs en % pour les exercices 2007-2008 (base = 40 M€) |
|------------------------------|--|
| Biodiversité | 35% - 50% |
| Changements climatiques | 27% - 37% |
| Eaux Internationales | 10% - 20% |
| Dégradation des terres - POP | 8% - 15% |

| Géographie | Objectifs en % pour les exercices 2007-2008 (base = 40 M€) |
|------------------------|--|
| Afrique - Méditerranée | 65% |
| Autres Régions | 35% |

Les ressources annuelles disponibles pour la période 2007-2010 sont de 23 215 371 €.